

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 février 2021

DCM N° 21-02-04-4

Objet : Programme ACTEE 2 - Appel à projet AMI SEQUOIA.

Rapporteur: M. VICK

L'Etat propose aux collectivités territoriales dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), plusieurs appels à projets.

L'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) SEQUOIA cible le patrimoine public afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics. L'objectif premier de cet AMI est d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités et permettre de massifier les actions de réduction de leurs consommations énergétiques.

Pour candidater à l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, il convient de s'associer à d'autres entités. Dans notre cas une coopération avec Metz Métropole, la Communauté de Communes Rives de Moselle et le Centre Communal d'Action Sociale de Metz formeront un groupement, dans la recherche de financements mais également dans la mutualisation de moyens, de méthodologies, etc.

Les fonds attribués par cet AMI permettent de financer 4 types d'action :

- Poste(s) d'économe de flux (Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 90 000 € HT par membre du groupement)
- Outils de mesures, petits équipements. (Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 30 000 € HT par membre du groupement)
- Audits énergétiques (Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 90 000 € HT par membre du groupement)
- Maîtrise d'œuvre (Taux d'aide maximal de 30 % du coût global des études techniques du membre du groupement)

L'AMI SEQUOIA doit permettre à la Ville de Metz de mettre en œuvre la réglementation relative aux bâtiments tertiaires (en application de la loi ELAN) avec l'établissement d'une stratégie ambitieuse en matière de rénovation énergétique sur son Patrimoine Municipal.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'adoption d'Ambition Climat 2030 par délibération du 25 avril 2019, et l'objectif de réduction de ses consommations d'énergie et de ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES),
VU le Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,
VU l'Arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

CONSIDERANT l'intérêt à solliciter une aide financière dans le cadre de l'appel à projet "AMI SEQUOIA" pour mener des études énergétiques sur le patrimoine municipal, acquérir du matériel de contrôle des consommations, financer en partie un poste d'économe de flux,
CONSIDERANT que la Ville de Metz souhaite poursuivre ses efforts, en matière d'efficacité énergétique notamment avec Metz Métropole, le CCAS et la Communauté de Communes des Rives de Moselle dans la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **APPROUVE** la mise en œuvre de cet appel à projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à répondre à l'AMI SEQUOIA, et à rechercher toute autre source de financement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces ou documents connexes liées à cette Appel à Manifestation d'Intérêt.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à encaisser toutes les recettes relatives à cette opération.
- **ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Service à l'origine de la DCM : Mission Développement durable et solidaire
Commissions : Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie
Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 54 Absents : 1 Dont excusés : 1

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ